Ville de Romont

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 10 décembre 2020

Message no 5.3

Demande de crédit de CHF 600'000.00 pour l'aménagement d'un ouvrage de protection contre les crues du Centre sportif de Bossens et du quartier de la Vignetta

Introduction

A l'occasion de la transformation et de l'agrandissement du Centre de sport de Bossens, les Services de l'Etat, en particulier le Service de l'environnement (SEn), ont relevé que le secteur est situé dans une « zone de danger d'inondation de degré modéré » (zone bleue sur l'image ci-après) :

Le 5 juillet 2018, dans son préavis favorable à la construction du Centre de Sport, le SEn émet la condition impérative qu'un projet d'aménagement d'un ouvrage de protection contre les crues doit être réalisé en amont du Centre sportif pour tout le secteur de la Vignetta.

Un permis d'occuper ne pourra être délivré si cette condition n'est pas remplie.

Depuis, diverses variantes ont été étudiées pour répondre à ces exigences et il est maintenant temps de mettre en œuvre l'une d'entre elles.

Vue du couloir naturel amenant l'eau vers le Centre de sport et le quartier de la Vignetta en aval (situation avant travaux)

Etude du projet

En préambule il est à relever, qu'avec le concours du Bureau CSD, une nouvelle séance avec le SEn a été organisée le 19 juin 2020 afin de rediscuter du préavis en regard des incidences financières pour la Commune et afin d'éventuellement trouver des solutions alternatives ou des allégements, mais sans succès. En conclusion de cette séance, le SEn a maintenu son préavis de 2018.

Ainsi, la Commune a mandaté le Bureau CSD pour étudier cette problématique et proposer une solution.

De cette étude, il ressort qu'un cours d'eau enterré est situé au droit de la zone de danger bleue. Les risques de débordement d'intensité faible ont été identifiés déjà pour le temps de retour de 30 ans (plus faible fréquence analysée). La construction d'un Centre de sport n'est pas compatible avec cette zone de danger. Aussi, le Bureau CSD a étudié une protection contre les crues du secteur qui soit en phase avec l'environnement et les aménagements prévus par la Commune.

Dans un premier temps, trois variantes ont été proposées, puis la Commune a requis encore l'étude d'une 4ème variante. La possibilité de résoudre les problèmes d'inondations à l'aide d'un bassin de laminage des crues a été étudiée et le volume de rétention nécessaire est de presque 5'300 m^3. D'autre part, le danger d'inondation ne doit pas être augmenté à l'aval du Centre sportif par un report des risques.

Nous ne reviendrons pas en détail sur les 4 premières variantes étudiées par le Bureau CSD, mais nous en faisons un bref résumé accompagné de leur devis-budget :

- **Variante 1 :** Canaliser les crues dans la zone agricole avec une dépression exploitable
  - Devis = CHF 655'000.-
- **Variante 2 :** Remise à ciel ouvert du cours d'eau sur sa partie amont
  - Devis = CHF 725'000.-
- **Variante 3 :** Réfection et adaptation de la capacité du cours d'eau sous tuyau
  - Devis = CHF 785'000.-
- **Variante 4 :** Création d'un bassin de rétention, via une digue. Les résultats de l'étude donnent une digue de 38 m de largeur, 90 m de long et d'une hauteur de 8 m.
  - Devis = CHF 820'000.-

Au final, on constate que retenir l'eau ou régler le problème en amont du Centre de sport s'avère complexe et coûteux. La conduite existante passant sous le terrain de foot n'étant que d'un diamètre de 250 mm et vu les quantités d'eau à retenir, les ouvrages de rétention doivent être conséquents.

<u>Variante retenue</u>

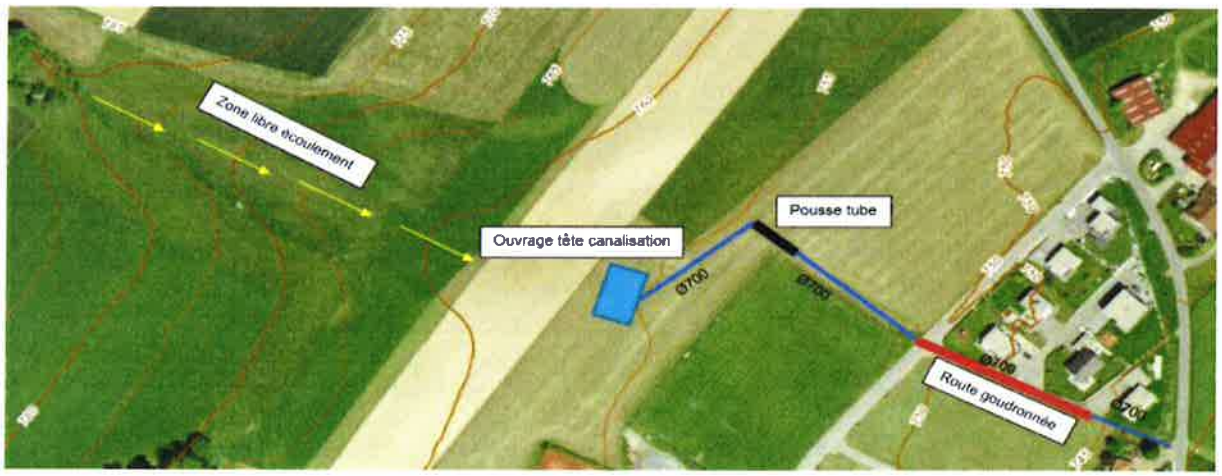

La variante retenue change le principe de base. L'idée est de créer une plus petite rétention en amont du Centre (« ouvrage tête canalisation » sur le plan ci-avant) permettant de diriger les eaux vers une canalisation qui doit donc elle, augmenter de diamètre, pour passer à 700 mm. Cette nouvelle conduite, entièrement enterrée, passera :

- en souterrain vers la piste de 100 m,
- en pousse-tube sous la piste de 100 m,
- en souterrain dans le pré longeant le terrain de foot,
- au travers de la Route de la Vignetta par une tranchée ouverte,
- en souterrain sous la « Route goudronnée »,
- en souterrain pour rejoindre le collecteur de la Route de Bossens.

Les travaux tels que présentés sont estimés à CHF 550'000.-.

Dans l'attente d'une décision du Conseil général, l'étude s'est arrêtée là. En cas d'approbation du projet, nous aborderons le propriétaire voisin, au sud du secteur « Route goudronnée », soit « SI Les Portes Fribourg, à Gruyères SA » (parcelle 1427), afin de leur proposer de passer cette section de conduite sur leur terrain, en pleine terre, et non sous la route afin de réduire les coûts.

En procédant ainsi, le gain sur le projet est estimé à environ CHF 100'000.-. Il serait possible de passer notre conduite dans la zone inconstructible de cette parcelle et de requérir une servitude de passage dont le défraiement est accessoire au vu du gain escompté.

Plusieurs fois mise au budget, la réalisation de cette conduite n'a jusqu'ici pas été réalisée, le projet de la propriétaire n'étant pas encore suffisamment abouti. Avec la réalisation du Centre sportif, le risque se trouve reporté sur le secteur d'habitation de la Vignetta ce qui n'est pas acceptable et contrevient aux conditions du permis de construire.

En finalité, le dossier devra être mis à l'enquête et les principes proposés devront être validés, entre autres par le SEn, avant mise en œuvre.

Conclusion

Au-delà de l'obligation de respecter les exigences légales en matière de protection contre les dangers naturels, il convient d'admettre que le changement climatique de ces dernières années, par les dérèglements qu'il provoque et les événements naturels consécutifs (inondations, éboulements, laves torrentielles, orages, ...) incitent dorénavant à une certaine prudence en la matière.

Si la perspective d'une inondation majeure du quartier de la Vignetta semble peu probable, il faut se rappeler qu'une inondation a néanmoins déjà eu lieu en juin 2016, comme en témoignent les photographies ci-après :

Demande de crédit

Le crédit de CHF 600'000.00, prévu au poste n° 2020.300.710 du budget d'investissements 2021, sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

Frais financiers

Amortissement	4 % de CHF 600'000.00	CHF 24'000.00
Intérêts	1.5 % de CHF 600'000.00	CHF 9'000.00
Charge financière annuelle		**CHF 33'000.00**

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 600'000.00 pour l'aménagement d'un ouvrage de protection contre les crues du Centre sportif de Bossens et du quartier de la Vignetta, ainsi que son mode de financement.

Romont, décembre 2020 Le Conseil communal